



---

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la  
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 10 décembre 2015 à 10 h 00

---

**SONT PRÉSENTS**

M. Denis Coderre, président  
M. Marc Demers

M. Pierre Charron  
Mme Marie Cinq-Mars  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Martin Damphousse  
M. Claude Dauphin  
M. Gilles Deguire  
M. Alain Dépatie  
M. Pierre Desrochers  
M. Alan DeSousa  
M. Gilbert Dumas  
M. Normand Dyotte

M. Bernard Gagnon  
Mme Manon Gauthier  
Mme Andrée Hénault  
M. Jean Martel  
M. Lionel Perez  
Mme Chantal Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. Aref Salem  
Mme Caroline St-Hilaire  
M. Peter F. Trent

---

CC15-047  
(Version  
préliminaire)

**ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE**

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : M. Denis Coderre et M. Marc Demers

ATTENDU QUE les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplettes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14 % de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer ;

ATTENDU QUE ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers et de l'eau et génère des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs, tant sur les plans écologique qu'économique;

ATTENDU QUE les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016 ;

.../2



---

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la  
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 10 décembre 2015 à 10 h 00

---

CC15-047  
suite  
(version  
préliminaire)

ATTENDU QUE le PMGMR actuel propose une série de mesures visant toujours le zéro enfouissement d'ici 2025 ;

ATTENDU QU'un éventuel règlement interdisant l'utilisation de sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment en ce qui concerne les exceptions ;

Il est résolu

De demander que les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptent une résolution dès maintenant, annonçant leur intention d'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastiques de la Communauté ;

Qu'un plan d'action et une mesure réglementaire par les municipalités portant sur l'interdiction des sacs de plastique à usage unique soient inclus au PMGMR et que la Communauté en assure l'harmonisation et le suivi d'ici avril 2018 pour son territoire d'application.

Certifié conforme

\_\_\_\_\_  
Secrétaire